CEPROC

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

Siège social :

15 rue Jacques Bingen
75017 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

RELATIF A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

AUDIT CONSULTANTS ASSOCIES
Société inscrite au Tableau des Experts-Comptables de Paris/Ile-de-France
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris

CEPROC
Association régie par la loi du 1er juillet 1901
15 rue Jacques Bingen
75017 PARIS

Aux membres,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association CEPROC, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels sont arrêtés par le Conseil d'administration qui précède immédiatement l'Assemblée Générale. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I- OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages, ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels.

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause la certification ci-dessus énoncée, nous attirons votre attention sur une note de l'annexe dans le paragraphe sur les évènements postérieurs, faisant état de la nécessité pour votre Association de recevoir un complément de subvention de la part de la région pour assurer la continuité de son exploitation. Par ailleurs une autre note de l'Annexe dans les engagements hors-bilan rappelle que la subvention reçue de la région en 2011 est soumise à des conditions de retour à l'équilibre.

II- JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Il nous est apparu que l'élaboration des comptes basée sur l'hypothèse de continuité de l'exploitation était justifiée à ce stade.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III- VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion qui nous a été communiqué à la date de ce rapport et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 9 avril 2013

Jacques RABINEAU



Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/12	Net au 31/12/11
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	295 891	221 724	74 166	3 660
Immobilisations corporelles				
Constructions	6 401 029	6 295 000	106 029	112 643
Installations techniques, matériel et outilla	1 611 649	1 395 482	216 167	219 965
Autres immobilisations corporelles	4 037 234	3 535 238	501 996	646 669
Immob. en cours / Avances & acomptes	39 900		39 900	30 416
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	150		150	150
Autres immobilisations financières	2 185		2 185	2 185
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**12 388 038**	**11 447 445**	**940 593**	**1 015 689**
Stocks				
Créances				
Clients et comptes rattachés	40 938	18 186	22 752	-8 574
Fournisseurs débiteurs	1 064		1 064	573
Etat, Impôts sur les bénéfices	3 921		3 921	
Autres créances	921 720	25 750	895 970	656 431
Divers				
Valeurs mobilières de placement	492 791		492 791	1 193 085
Disponibilités	1 615		1 615	3 030
Charges constatées d'avance	52 486		52 486	38 216
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**1 514 535**	**43 936**	**1 470 598**	**1 882 761**
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	**13 902 572**	**11 491 381**	**2 411 191**	**2 898 449**

Bilan

	Net au 31/12/12	Net au 31/12/11
PASSIF		
Capital social ou individuel	-161 000	-161 000
Report à nouveau	401 560	592 286
Résultat de l'exercice	**-392 542**	**-190 727**
Subventions d'investissement	811 124	872 856
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**659 142**	**1 113 416**
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	197 791	204 056
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**197 791**	**204 056**
Découverts et concours bancaires	*86 677*	*173 598*
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	86 677	173 598
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	5 486	6 779
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	3 004	610
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	260 548	246 360
Personnel	*208 978*	*270 448*
Organismes sociaux	*300 208*	*308 441*
Etat, Impôts sur les bénéfices		*931*
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	*31 096*	*25 063*
Autres dettes fiscales et sociales	*607 523*	*520 663*
Dettes fiscales et sociales	1 147 805	1 125 546
Autres dettes	6 128	21 385
Produits constatés d'avance	44 611	6 700
TOTAL DETTES	**1 554 258**	**1 580 978**
TOTAL PASSIF	**2 411 191**	**2 898 449**

Compte de Résultat

	du 01/01/12 au 31/12/12 12 mois	du 01/01/11 au 31/12/11 12 mois	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
PRODUITS				
Production vendue	723 067	728 495	-5 428	-0,75
Subventions d'exploitation	3 689 510	4 026 351	-336 841	-8,37
Autres produits	1 210 004	1 018 515	191 489	18,80
Total	**5 622 581**	**5 773 361**	**-150 780**	**-2,61**
CONSOMMATION M/SES & MAT				
Achats de m.p & aut.approv.	696 319	664 044	32 275	4,86
Autres achats & charges externes	1 418 727	1 180 470	238 257	20,18
Total	**2 115 046**	**1 844 514**	**270 532**	**14,67**
MARGE SUR M/SES & MAT	**3 507 535**	**3 928 847**	**-421 312**	**-10,72**
CHARGES				
Impôts, taxes et vers. assim.	222 005	218 812	3 193	1,46
Salaires et Traitements	2 367 480	2 415 562	-48 083	-1,99
Charges sociales	1 193 869	1 579 269	-385 401	-24,40
Amortissements et provisions	249 248	268 646	-19 399	-7,22
Autres charges	19 959	13 712	6 247	45,56
Total	**4 052 560**	**4 496 002**	**-443 442**	**-9,86**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-545 025**	**-567 154**	**22 130**	**-3,90**
Produits financiers	3 343	4 425	-1 082	-24,46
Charges financières	4 851	5 597	-747	-13,34
Résultat financier	**-1 508**	**-1 172**	**-336**	**28,65**
RESULTAT COURANT	**-546 532**	**-568 326**	**21 794**	**-3,83**
Produits exceptionnels	173 748	407 608	-233 860	-57,37
Charges exceptionnelles	19 758	26 087	-6 329	-24,26
Résultat exceptionnel	**153 990**	**381 521**	**-227 530**	**-59,64**
Impôts sur les bénéfices		3 921	-3 921	-100,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	**-392 542**	**-190 727**	**-201 815**	**105,81**

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : ASS CEPROC

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2012, dont le total est de 2 411 191 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 392 542 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2012 au 31/12/2012.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 01/01/1900 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2012 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 22/06/1999, la loi n° 83-353 du 30/04/1983 et le décret 83-1020 du 29/11/1983, et conformément aux dispositions des règlements comptables 2000-06 et 2003-07 sur les passifs, 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs et 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et évaluation des actifs.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : 3 à 5 ans
* Constructions : 10 à 20 ans
* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 à 10 ans
* Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier. Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 2 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 88-90)

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Au 31 décembre 2012, six litiges prud'homaux sont en cours. En raison des montants importants réclamés par les salariés licenciés, la somme totale de 197 k€ est restée provisionnée aprés étude de chaque dossier.

Relations avec les entreprises liées :

Les refacturations faites par CEPROC à CEPROC Evolution Pro se sont chiffrées à la somme de 160 k€ hors taxes.

Les comptes de l'exercice font apparaître, pour le CEPROC Evolution Pro, un solde à l'actif de son bilan de 168 k€.

Les loyers reversés à la Société Immobilière de la CNCT pour l'exercice 2012 s'élèvent à 90 k € TTC.

Les frais de fonctionnement refacturés par le GIEDEC au titre de cet exercice s'élèvent à 137 k € TTC.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	215 997	79 893		295 891
Immobilisations corporelles	12 028 787	61 025		12 089 812
Immobilisations financières	2 335			2 335
Total	**12 247 120**	**140 918**		**12 388 038**
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	212 337	9 387		221 724
Immobilisations corporelles	11 019 094	206 627		11 225 721
Immobilisations financières				
Total	**11 231 431**	**216 014**		**11 447 445**
ACTIF NET				**940 593**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 022 314 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	2 185		2 185
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	40 938	40 938	
Autres	926 705	926 705	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	52 486	52 486	
Total	**1 022 314**	**1 020 129**	**2 185**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Produits A Recevoir	121 959
Interets Mdg A Recevoir	242
Total	**122 201**

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercic	Dotations de l'exercic	Reprises utilisées de l'exercic	Reprises non utilisée de l'exercic	Provisions à la fin de l'exercic
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	204 056		6 264		197 791
Total	**204 056**		**6 264**		**197 791**
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation			6 264		
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 551 254 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	86 677	86 677		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	260 548	260 548		
Dettes fiscales et sociales	1 147 805	1 147 805		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	11 614	11 614		
Produits constatés d'avance	44 611	44 611		
Total	**1 551 254**	**1 551 254**		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				
(**) Dont envers les associés	5 486			

Charges à payer

	Montant
Fourniss./Facture Non Parvenue	61 062
Dettes Provision Conges Payes	189 330
Personnel Autres Charges A Payer	19 649
Dettes Charg Soc Sur Cong Payes	110 858
Autres Charges A Payer	40 225
Autres Charges A Payer	8 444
Charges A Payer	5 608
Total	**435 175**

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges Constatees D Avance	52 486		
Total	**52 486**		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits Constates D Avance	44 611		
Total	**44 611**		

Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

La pérennité de l'entité est liée à l'octroi d'une subvention d'équilibre sollicitée auprès de la Région.

Droit Individuel à la Formation

La loi du 4 mai 2004 ouvre pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de 6 ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (D.I.F) sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision sauf situation exceptionnelle.

Le nombre d'heures de formation correspondant au cumul des droits acquis par les salariés à la date de clôture s'élève à 6 479 heures.

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Convention du 08/11/2011 signé avec la région Ile de France	*122 281*
Autres engagements donnés	122 281
Total	**122 281**
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

La convention signée le 8 novembre 2011 avec la Région Ile de France concerne l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 122 281€.

Autres informations

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
Contrat d'apport partiel d'actifs entre CEPROC et CEPROC EVOLUTION PRO	*161 000*
Autres engagements reçus	161 000
Total	**161 000**
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	161 000
Engagements assortis de suretés réelles	

Le contrat d'apport partiel d'actifs entre le CEPROC et le CEPROC EVOLUTION PRO en date du 1er juillet 2004, prévoit le transfert de réserves pour un montant de 161 000 euros.
"En cas de dissolution de l'association bénéficiaire, l'ensemble des biens et droits apportés sera retourné à l'association apporteuse"

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 902 176 euros